

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Vendredi 25 Mars 2022**

La séance est ouverte à 18h30.

Absents excusés :

Flora HALEGUA a donné pouvoir à Véronique BONDENAT

Daniel MICHALLET a donné pouvoir à Monique CHABOT-LACHAL

Séance enregistrée par le secrétariat et par Monique CHABOT-LACHAL

Le Maire demande au Conseil l’autorisation d’ajouter un point à l’ordre du jour pour un don en faveur de l’Ukraine : accord du Conseil

1. Secrétaire de séance: Samuel JOYET

1. Lecture par Rachel GIRARD et approbation à l’unanimité du compte rendu du 1er mars 2022
2. Délibérations votées à la l'unanimité pour :
3. Don à l’Ukraine : lecture par le Maire d’un courrier de la Trésorerie de Tarare ; les collectivités qui le souhaitent peuvent apporter un soutien financier par l’intermédiaire du FACECO (fonds d’action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères ; il propose de verser une aide de 1 000 euros.

**Accord à l’unanimité**

1. Approbation du nouveau pacte fiscal et financier de la COR, voté le 22 décembre 2021 par le Conseil Communautaire ; la Dotation de Solidarité Communautaire passe de 15 551 euros à 17 106 euros pour la commune.

**Accord à l’unanimité**

1. Adhésion au service mutualisé CEP-EF de la COR, pour permettre des économies d’énergie par le suivi de la consommation du groupe scolaire et de la salle polyvalente, qui conduira à des préconisations de travaux pour améliorer les performances de ces 2 bâtiments.

Coût de l’adhésion : 50 € par bâtiment + 0.50 € par habitant, soit environ 1 000 € au total.

**Accord à l’unanimité**

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 du Trésorier : Annie COLLOMB est élue Présidente de séance, Guy JOYET se retire au moment du vote.

* excédent de 248 546.99 € en fonctionnement
* excédent de 606 472.82 € en investissement

**Accord à l’unanimité**

1. Affectation des résultats de l’année 2021 : pour le Budget Primitif 2022, excédent d’exploitation de 248 546.99€, transféré à la section d’investissement afin de financer les travaux (compte 1068 : résultat complémentaire en réserve) et inscription au compte « résultat d’investissement cumulé » (001) d’un excédent de **559 586.69** € au 31/12/2021 : **accord à l’unanimité**
2. Vote des taxes communales 2022 : **accord à l’unanimité sur les taux suivants :**

* TFPB : 26.78 %
* TFPNB : 41.74 %

1. Fiscalisation des charges du SYDER : le montant des charges dues pour l’exercice 2022 s’élève à 70 426.01 € desquelles il convient de déduire les travaux d’électrification pour compte de tiers budgétés en 2021 et non encore réglés, pour un montant de 7 451.28 € ; solde de 62 974.73 € qu’il est proposé de fiscaliser en totalité : **accord à l’unanimité**
2. Participation aux dépenses de fonctionnement de l’école privée Notre Dame des Roches pour l’année 2022 : pour l'année 2021, le coût moyen d'un élève de l'école publique s'est élevé à :

* Maternelle : 1 175.29 €
* Elémentaire : 411.79 €

L'effectif de l'école privée à ce jour est de :

* Maternelle : 15 élèves inscrits domiciliés à St Romain
* Elémentaire : 31 élèves inscrits domiciliés à St Romain

Montant global de l'aide à l'école privée pour l'année scolaire 2021/2022 de 30 394.89 €, moins 377.64 € de coût de maintenance de la chaudière payée par la commune ; subvention de 30 017.25 € à verser pour 2021/2022 : **accord à l’unanimité**

1. Information sur les indemnités Maire/Adjoints/Conseillers délégués, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
2. Vote du budget primitif 2022 :

* Section de fonctionnement : 1 120 618.00 €
* Section d’investissement : 1 726 698.08 €
* Budget total : 2 847 316.08 €

**Accord à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions : Monique CHABOT-LACHAL, Daniel MICHALLET, Edith MICHALLET et Jeremmy SAILLANT)**

La raison de l’abstention invoquée par Monique CHABOT-LACHAL : trop forte augmentation des indemnités des élus (+ 18 000 euros par rapport à 2019).

1. Présentation des permis de construire et des déclarations préalables.

**Informations diverses** :

Michel PERRIN informe le Conseil que la commune a souhaité anticiper la contraction du prêt pour la MSP en raison de la forte augmentation des taux d’intérêt ; 500 000 euros ont été empruntés auprès du Crédit Agricole au taux de 1.18% sur 15 ans.

Pascal GIRAUD indique qu’en raison d’un cas de COVID à l’école, le protocole a repris (port du masque).

Jéremmy SAILLANT souhaite que la commune diffuse l’information d’un projet privé de Maison d’Assistantes Maternelles en recherche d’un local sur la commune.

Guy JOYET indique que le restaurant de la gare a été vendu et qu’une réunion est prévue le lendemain avec les acquéreurs, et un retour d’information sera fait.

**Date prochaine réunion Conseil Municipal :**

**Mardi 3 mai 2022 à 20h00**

La séance est levée à 19h20.